



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 9 AVRIL 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 9 AVRIL 2015 à 18 heures 00, SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE - VERGONGHEON.

Nombre de conseillers communautaires : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 26 MARS 2015

PRESENTS :

Mesdames : DISSARD/ MICHE/ CHASSIN/ JACQUET/THOREL/ PORTE/ MARION

Messieurs : PASSEMARD/ CLEMENSAT/ MARQUET/ OLLAGNIER/ LONJON/ GLADEL/ FOURET/ ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ OLEON/ PASTOUREL/ ROBERT/ BARD/JUILLARD/ BRIONNET/ CAILLAUD/ MIGNOT/BONJEAN/LEGROS/PRADON/ PILIDU

MME ENTRADAS DONNE POUVOIR A MME CHASSIN

MME MAZIN DONNE POUVOIR A MR FOURET

MME CHAUMET DONNE POUVOIR A MME PORTE

MME ROCHE DONNE POUVOIR A MR CERES

MR HAON DONNE POUVOIR A MR PRADON

ABSENT : MR VIGIER

Madame Nicole CHASSIN est désignée secrétaire de séance

1/ APPROBATION PROCES VERBAL DU 26 FEVRIER 2015

Le président informe le conseil communautaire de l'existence d'erreurs de retranscription ayant nécessité la reprise de 3 délibérations bis comme suit :

- ⇒ Délibération n°14 et n°15 – 2015 concernant les indices des postes d'EJE et d'Auxiliaire de puériculture. Les indices notifiés sur les délibérations n'existent plus depuis le reclassement des catégories C.
- ⇒ Délibération n°3-2015 concernant l'OPAH et le tableau récapitulatif, un bénéficiaire a été oublié lors de la retranscription.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le procès verbal du conseil communautaire du 26 FEVRIER 2015.

Une élue fait cependant remarquer l'absence des interventions tenues concernant la désertification médicale, les projets et les pistes d'actions pouvant être mises en place sur le territoire de la communauté de communes et du Pays Lafayette.

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, et sur proposition du vice président Michel CLEMENSAT, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes Atelier Relais et Station Service.

Le président sort de l'assistance et ne prend pas part au vote.

3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes Atelier relais et Station Service.

4/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AU BP 2015 ET AUX BUDGETS ANNEXES 2015

L'affectation du résultat 2014 au BP 2015 est de 1851 825.49 euros.

L'affectation du résultat 2014 au budget annexe 2015 Atelier Relais est de 15 359.06 euros.

L'affectation du résultat 2014 au budget annexe 2015 Station Service est de – 46 183.97 euros.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote l'affectation du résultat 2014 au budget principal 2015 et aux budgets annexes 2015.

5/ VOTE DU BUDGET 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget 2015 du budget principal et des budgets annexes Atelier relais et station service.

6/ VOTE DES TAUX DES TAXES POUR L'ANNEE 2015

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote le taux pour les taxes locales comme suit :

Cotisation foncière entreprise : 25.58 %

Taxe d'habitation : 8.65 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.42 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14.32 %

7/ VOTE DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote la liste des bénéficiaires des cotisations et subventions versées par la communauté de communes pour l'année 2015 comme suit :

Liste des bénéficiaires de subventions (article 6574)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ADMR SAINTE FLORINE	720.00
ADMR BLESLE	480.00
ADMR CHAMPAGNAC LE VIEUX	1800.00
MISSION LOCALE	10 000.00
REAGIR 43	500.00
JSP	500.00
UNSS	900.00

Liste des bénéficiaires de cotisations (article 6281)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ADAC	25.00
LUODODYS	112.00
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	158.00
FONDS MASSIF	150.00
MAGEL	38.00
ASSOCIATION DEFENSE ELUS CEVENOL	150.00
LUODODYS	112.00

CDG 43 ACFI	630.00
ARDTA	500.00
SITES CASADEENS	100.00

8/ AUTORISATION DE DEPOT AU CONTRAT AUVERGNE + DES FICHES PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le président informe le conseil communautaire que la communauté de communes a dû faire remonter des fiches projet à la Région AUVERGNE afin d'être examinées pour être éventuellement intégrées au contrat AUVERGNE + selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

L'enveloppe attribuée à AUZON COMMUNAUTE est de 403 676 euros. AUZON COMMUNAUTE propose des fiches impliquant une surconsommation de crédits. Toutes les fiches ne seront certainement pas retenues. Du FRADDT PAYS est demandé sur le projet de réalisation d'un équipement culturel.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la présentation des fiches projets ci-dessous selon le plan de financement suivant :

	COUT HT	FRADDT EPCI	TAUX FRADDT	COFT EUROPE (LEADER / FEDER/ ...)	COFT AUTRES (ETAT / ...)	FRADDT PAYS	EPCI (auto financement)
Etude équipement culturel	8 000,00 €	2 400,00 €	30%	3 200,00 €			2 400,00 €
Réalisation équipement culturel	750 000,00 €	225 000,00 €	30%		150 000,00 €	50 000,00 €	525 000,00 €
Etude faisabilité habitat	22 850,00 €	6 855,00 €	30%	11 425,00 €			4 570,00 €
Acquisition/travaux ilot	A déterminer par l'étude						
Aménagement du plan d'eau de Champagnac-le-Vieux	217 981,10 €	87 192,44 €	40%	43 596,22 €	65 394,33 €		21 798,11 €
Equipement sport terrain synthétique	600 000,00 €	180 000,00 €	30%				420 000,00 €
Déploiement Wifi et haut-débit	145 200,00 €	58 080,00 €	40%	58 080,00 €			29 040,00 €
Application	37 489,00 €	14 995,60 €	40%	14 995,60 €			7 497,80 €
TOTAL EPCI	1 781 520,10	574 523,04		131 296,82	215 394,33	50 000,00	1 010 305,91

9/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Le président rappelle que l'établissement d'un rapport d'activité n'est pas obligatoire pour des communautés de communes de notre strate démographique cependant ce document permet d'avoir une vision globale et synthétique de l'activité de la communauté de communes sur une année. Ce rapport est soumis pour information.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire acte le rapport d'activités 2014.

10/ AUTORISATION DES AIDES VERSEES DANS LE CADRE DE L'OPAH

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise dans le cadre de l'OPAH, le versement des aides suivantes :

COMMUNE	NOM	PRENOM	ADRESSE	NATURE TRAVAUX	COUT	FART AUZON COMMUNAUTE	SUBVENTION AUZON COMMUNAUTE
AUZON	FERTIL	MARYLENE	17 RUE DE LA RIVIERE HAUTE	ECONOMIE ENERGIE	2838		578
LEMPDES	ARNAUD	VICTOR	59 RUE DE L'ENFER	AUTRES TRAVAUX	2430		729
SAINTE FLORINE	GALLAUD	PIERRE ET JOSIANE	8 RUE FLANDRE DUNKERQUE	AUTRES TRAVAUX	12808		3842
VERGONGHEON	CHAZELLE / VETTORETTI	JOANE / BENEDICTE	4 IMPASSE DES FLEURS	AUTRES TRAVAUX	6376		1913
LEMPDES	RENAUD	DENISE	7 RUE FLANDRE DUNKERQUE	AUTRES TRAVAUX	15560		4668

FRUGERES	GIRY	JOHANNA	6 PLACE DES TILLEULS	AUTRES TRAVAUX	4244		1273
SAINTE FLORINE	MAIRE	DANIEL	17 RUE DES CHAUMES	AUTRES TRAVAUX	4715		943
AUZON	COCHRANE	GILIAN	LE BOURG	AUTRES TRAVAUX	4689		1406
VERGONGHEON	ROBERT	DIDIER	19 ROUTE DE MORNAY	AUTRES TRAVAUX	16416		3229
AZERAT	BONJEAN	BERNARD	FOURET	AUTRES TRAVAUX	7128		2138
AUZON	PIGEON	LILIANE	3 PLACE DU COMMUNAL CHAPPES	AUTRES TRAVAUX	2677		803
AUZON	VINCENT	YVES	14 RTE DU PRELONG	ECONOMIE ENERGIE	15101	500	
AUZON	DELRIEUX	ANDRE	3 LOT, LE PORTAIL CHAPPES	ADAPTATION	3819		382
VERGONGHEON	BONNAFOUX	HENRI	7 RUE DE LA SOIE	ADAPTATION	5927		593
SAINTE FLORINE	DELAITRE	STEPHANE	14 RUE JULES VALLES	ECONOMIE ENERGIE	13205	500	
VERGONGHEON	MARTIN	PAUL	LA JARRIGE	ECONOMIE ENERGIE	18684	500	
AUZON	MODOLO	COLETTE	1 RUE DES FAUBOURGS	ECONOMIE ENERGIE	9283	500	
SAINTE FLORINE	BULTEZ	YVAN	70 RUE JULES FERRY	HABITAT INDIGNE	29156	500	2936
SAINTE FLORINE	PASTURAL	JEAN	1 RUE DE LA 1ERE ARMEE	AUTRES TRAVAUX	5354		1072
AZERAT	JOURNOUD	DANIEL	LE BOURG	ECONOMIE ENERGIE	14165	500	

11/ DELIBERATION CONCERNANT LA REGIE D'AVANCE

Le président informe le conseil communautaire que des dépenses (listées ci-dessous) ont été effectuées lors du séjour ski organisé par l'accueil jeune pour lequel aucun justificatif n'a pu être délivré pour des raisons diverses. Afin de pouvoir être intégrées à la régie, une délibération est indispensable.

Cela concerne les dépenses suivantes pour un montant total de 226.96 euros.

- Carburant Intermarché : 56.46 euros (plus de ticket dans l'automate)
- Ets FOUCARD : 15.00 euros
- Carburant Super U pour un montant total de 155.50 euros.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise l'intégration des dépenses citées dans la régie et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12/ APPROBATION VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT FONCIER

Le président rappelle que par délibération n°375 du 19/07/2006, la communauté de communes participe au programme d'aménagement foncier porté par le Conseil Général visant à apporter une subvention dans le cadre du regroupement parcellaire. La CC complète la participation départementale de 50 % à hauteur de 30 % des frais notariés sur présentation des factures acquittées. L'estimatif des dépenses est de 540.24 euros HT. La subvention de 30 % est de 162.07 euros. Elle est versée à Mr DESSALLE Marc domicilié à AUZON pour l'acquisition de parcelles n° AN 339 et AP 446 à AUZON et ajustée le cas échéant sur présentation de pièces justificatives.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention d'un montant de 162.07 euros à Mr DESSALLE Marc dans le cadre du programme d'aménagement foncier.

13/ POSTE CHARGE DE MISSION MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Le président informe le conseil communautaire que par délibération n° 446-2014 du 9/10/2014 un poste de Chargée de Mission Bibliothèque est créé afin de conduire la mise en réseau des bibliothèques. Ce poste est créé pour 6 mois avec possibilité de reconduction expresse pour une

nouvelle période de 6 mois. Ce poste est lié à un accroissement temporaire d'activité. La mise en réseau regroupe plusieurs tâches dont le catalogage qui n'est pas encore terminé sur toutes les communes. Le président propose par avenant la reconduction du contrat pour 6 mois.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la reconduction par avenant du contrat du Chargé de Mission Bibliothèque pour une période 6 mois et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

14/ DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DU MOBILIER DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL.

Le président informe que dans le cadre de l'évolution de la halte garderie en multi accueil, des acquisitions de mobiliers et matériels sont indispensables.

Le montant de ces investissements est de 27 616,97 euros.

Le président demande au conseil communautaire l'autorisation de déposer un dossier de demande subvention à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Général de la Haute Loire (CG2D) selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
MATERIEL MOBILIER	27 616,97	CAF (40% de 23481,56)	9 392,62
		CG2D	10 503,00
		AUTOFINANCEMENT	7 721,35
TOTAL	27 616,97	TOTAL	27 616,97

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le dépôt d'une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Général dans le cadre du CG2D pour l'achat de mobiliers et matériel et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

15/ VALIDATION DE LA PROPOSITION CONCERNANT LA MODIFICATION HORAIRE TEMPS PERI EDUCATIF (T.A.P)

Le président explique que concernant les TAP :

- un courrier de mars 2015 émanant de l'Inspection Académique autorise les maires du département à revoir l'organisation des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire en concertation avec les parents et les enseignants.

- la Communauté de communes s'est engagée dès la rentrée 2013 dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en offrant 4 heures par semaine de T.A.P sur la base de 4 fois 1 heure, une durée inférieure ne paraissant pas suffisante pour permettre la mise en œuvre d'activités éducatives de qualité.

- la situation financière des collectivités territoriales devenant de plus en plus difficile, la Communauté de communes doit se résoudre à des économies drastiques. Un retour à l'horaire réglementaire de 3h hebdomadaires à la rentrée scolaire 2015 et ce pour continuer à préserver la gratuité s'avère indispensable. Les horaires de chaque école s'en trouvent modifiés.

- afin d'assurer un encadrement par des animateurs qualifiés en quantité suffisante, nous avons opté pour 2 fois 1 h 30 dans les écoles élémentaires. Ce dispositif permet à un même animateur d'intervenir dans deux écoles différentes et à des intervenants professionnels des domaines sportifs et culturels des temps d'intervention suffisants et de pallier ainsi à des problèmes de recrutement et de remplacement en cas d'absentéisme. La réorganisation proposée permet de fidéliser les animateurs en proposant des contrats de travail plus attractifs.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire valide la proposition concernant la modification des horaires du temps péri éducatif (T.A.P.) à 2 fois 1.50 heure.

16/ DELIBERATION APPEL A PROJET MASSIF CENTRAL ACCUEIL D'ACTIFS 2015 - 2017

Le Pays Lafayette a repris à sa charge le pilotage de la mission Accueil d'Actifs qui jusqu'à aujourd'hui relevait des compétences du SYDEC et du SECCOM. Cette mission peut bénéficier de cofinancement public notamment dans le cadre de fonds FEDER – Appel à projet Massif Central – Politique d'Accueil d'Actifs 2015 -2017. Le Pays demande aux communautés de communes de prendre une délibération autorisant le Pays Lafayette à répondre à l'appel à projet.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le Pays LAFAYETTE – Mission Accueil d'Actifs – a déposé un dossier de subvention dans le cadre de l'appel à projet Massif Central – Politique d'Accueil d'Actifs 2015 -2017.

17/ PARTICIPATION FINANCIERE AU PAYS LAFAYETTE 2015 -2017

Le président explique au conseil communautaire que le PAYS LAFAYETTE mène un certain nombre d'actions : gestion LEADER, mission Accueil, Charte de Cohésion Sociale etc ... et qu'à ce titre des frais sont engendrés nécessitant une participation financière de chaque communauté de communes faisant partie du périmètre PAYS. AUZON COMMUNAUTE comme les autres communautés de communes n'ont pas apporté de contribution pour l'année 2014 qu'il faut régulariser. Il faut ajouter à cela la contribution 2015. La participation d'AUZON COMMUNAUTE pour 2014 et 2015 se répartit comme suit :

	Au titre de 2014		Au titre de 2015 (estimation)		
	Participation Leader gestion et animation Leader	Participation Coordination Cohésion Sociale	Cotisations fonctionnement PAYS	Participation Leader	Participation Coordination Cohésion sociale
Ribeyre-Chaliergue-Margeride	901,81 €	2 612,78 €	908,75 €	806,77 €	2 924,39 €
Pays de Paulhaguet	1 230,53 €	3 565,17 €	1 240,00 €	1 100,85 €	3 990,37 €
Plateau de La Chaise-Dieu	- €	2 295,80 €	798,50 €	171,54 €	2 569,60 €
Pays de Blesle	558,20 €	1 617,26 €	562,50 €	499,38 €	1 810,15 €
Brivadois	3 991,03 €	11 563,08 €	4 021,75 €	3 570,43 €	12 942,14 €
Langeadois	2 369,51 €	6 865,11 €	2 387,75 €	2 119,80 €	7 683,87 €
Auzon Communauté	2 549,87 €	7 387,66 €	2 569,50 €	2 281,15 €	8 268,75 €
Pays de Saugues	1 325,80 €	3 841,18 €	1 336,00 €	1 186,08 €	4 299,30 €
SECCOM			153,00 €		
SYDEC			153,00 €		
SMAT DU HAUT-ALLIER			153,00 €		
PNR LIVRADOIS-FOREZ			153,00 €		
Interconsulaire			153,00 €		
TOTAUX	12 926,75 €	39 748,04 €	14 589,75 €	11 736,00 €	44 488,57 €

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire acte la participation de la communauté de communes aux actions portées par le Pays Lafayette. Le président précise que la participation d'AUZON COMMUNAUTE est liée à la

participation financière des autres communautés de communes appartenant au périmètre du Pays Lafayette y compris à la Charte de Cohésion Sociale.

18/ VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE PUBLICS : CREATION POLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire valide le choix des entreprises proposé par la commission des travaux réunie le 8 avril 2015 comme suit :

N° LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	OPTION RETENUE	MONTANT TOTAL HT
1	MACONNERIE	MARTINS EDGAR	3 754,00 €	0,00 €	3 754,00 €
2	MENUISERIE EXTERIEURE	ETS FORET	24 681,82 €	0,00 €	24 681,82 €
3	MENUISERIE INTERIEURE	SAUVADET ET ASSOCIES	8 874,00 €	0,00 €	8 874,00 €
4	PLATRIERIE PEINTURE	DECO LEMBRON	8 472,66 €	502,35 €	8 975,01 €
5	ELECTRICITE VMC	COURTEIX	8 122,90 €	0,00 €	8 122,90 €
6	PLOMBERIE SANITAIRE	CF2C CHASTANG	5 249,50 €	0,00 €	5 249,50 €
7	CLIMATISATION	CF2C CHASTANG	12 579,30 €	0,00 €	12 579,30 €
8	CARRELAGE FAIENCE	MARQUES	2 602,67 €	0,00 €	2 602,67 €
9	RENETEMENT SOLS	ROLLIER	2 185,60 €	0,00 €	2 185,60 €
10	CLOTURE	SERVANET	2 033,50 €	0,00 €	2 033,50 €

19/ REMBOURSEMENT D'UNE SOMME DE 182.07 EUROS

Le président informe que dans le cadre d'une manifestation d'AVRIL EVENEMENT 2015, l'intervenant a demandé à se faire rémunérer par l'achat de ses livres en vente sur le site AMAZONE.FR. Astrid CHASSAIGNE a avancé le paiement de ces livres pour un montant de 182.07 euros que la communauté de communes se doit de lui rembourser.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le remboursement d'une somme de 182.07 euros à Astrid CHASSAIGNE contre partie faite de l'avance concernant l'achat de livres sur le site AMAZONE.FR.

20/ ADOPTION DU REGLEMENT INTERVENTION DES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FISAC MODIFIE.

Le président explique que suite à des remarques émises par C.COMBELLE – DIRRECTE – et en partenariat avec les inter- consulaires, le règlement d'intervention est modifié (voir pièce jointe) :

- Préambule : précision sur la contribution respective des financeurs avec ajout en annexe du tableau récapitulatif chiffré.
- Article 2 : dépenses subventionnables minimum 5000 euros ht au lieu de 3750 euros pour les travaux hors accessibilité.
- Article 2 – Liste des travaux : Aide à l'investissement en faveur de l'accessibilité : les équipements destinés à assurer l'accessibilité des locaux des entreprises commerciales et artisanales et de service aux personnes à mobilité réduite.
- Article 4 – Modalités d'attribution : précision
- Article 4 – Situation fiscale et sociale : précision sur les documents à fournir.

Après lecture et après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le règlement d'intervention des aides directes aux entreprises

artisanales, commerciales et de service modifié dans le cadre du dispositif FISAC et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

21/ ZONES VULNERABLES NITRATES

A la demande de quelques élus, le président informe le conseil communautaire du classement de communes du territoire d'AUZON COMMUNAUTE en zone vulnérable pour les nitrates. Ce classement arrive sans aucune concertation alors que tous les indicateurs sur notre territoire démontrent :

- que l'eau est de bonne qualité,
- que les teneurs en nitrates sont bien en dessous des seuils minimum (selon le compte rendu 2013 de la qualité de l'eau par le Conseil Général de Haute Loire).

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- demande le retrait pur et simple du classement en zone vulnérable des communes de la zone concernée.
- s'insurge contre une décision unilatérale, sans concertation qui va si elle est mise en œuvre entrainer la mort de l'agriculture de nos communes rurales dont les pratiques agricoles ne sont pas aussi impactantes pour l'environnement que certains ne veulent bien le dire.
- ne comprend pas les sanctions encourues qui a ses yeux dépassent tout entendement et sont même infamantes.
- n'admet pas que sans preuve fiable de la présence de nitrates et de son origine agricole il soit prescrit des contraintes qui apparaissent et forcément injustes et non efficientes.

Au cours de la séance, certains sujets abordés ont donné lieu à des débats. Concernant le vote du compte administratif 2014 et du budget prévisionnel 2015, le président a rappelé la vigilance dont les élus et les services doivent faire preuve afin de contenir de manière efficiente les dépenses de fonctionnement. Le résultat de l'exercice 2014 est négatif pour la première fois depuis la création de la communauté de communes. En cause, une augmentation importante de certaines postes de dépenses (à caractère générale, personnel, gestion courante, dotations amortissement). Ces augmentations répondent à des besoins liés au fonctionnement de services mis en place ces dernières années par la communauté de communes. Sans être dispendieuses, ces dépenses devront être maîtrisées car le cas échéant des choix politiques concernant l'organisation des services devront être opérés.

Les communautés de communes rencontrent respectivement le 27 avril 2015 et le 12 mai 2015 les services et les élus de la REGION AUVERGNE concernant l'éligibilité des projets faisant l'objet des fiches AUVERGNE +. Seuls quelques projets sont inscrits au budget d'investissement 2015. Le budget d'investissement sera affiné suite à la réunion du 12 mai 2015 en fonction des projets retenus sur AUVERGNE +. Un arbitrage devra obligatoirement avoir lieu sur les projets.

L'opération programmée à l'amélioration de l'habitat bénéficie d'une cinquième année. AUZON COMMUNAUTE et l'ANAH s'engage respectivement sur une enveloppe de 146 000 euros et de 540 000 euros pour la période 2015 -2016. Cette OPAH peut accompagner 70 dossiers générant un estimatif de 1 500 000.00 euros de travaux HT pour l'économie locale.

La question des fusions des intercommunalités revient à l'ordre du jour. La CDCI se réunit le 11 mai 2015. Quelque soit les schémas envisagés à l'échelle départementale, AUZON COMMUNAUTE fusionne systématiquement avec les communautés de communes du BRIVADOIS et du Pays de BLESLE. Les présidents des communautés de communes souhaitent organiser une réunion avec tous les maires des communes afin de solliciter leur avis sur ces projets de fusion. Les fusions doivent être actées au 31/12/2016. Le préfet rend son arrêté de périmètre au 31/12/2015. Les délais sont donc courts, d'autant que les élus manquent d'éléments pour apprécier objectivement et sincèrement les conséquences budgétaires, de gouvernance, d'organisation des services, des compétences de ces fusions.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 30